

economiesuisse  
Madame  
Michaela Bolliger  
Hegibachstrasse 47  
8032 Zürich

Lausanne, le 12 avril 2021

***Consultation relative à la loi fédérale sur les projets pilotes de tarification de la mobilité***

Madame,

Nous avons pris connaissance du projet relatif à la loi fédérale sur les projets pilotes de tarification de la mobilité. Nous vous remercions de nous avoir consulté et vous faisons part de notre appréciation ci-après.

**Contexte général**

Il est indéniable que la Suisse possède un très bon système de transports. Cependant, la croissance du trafic ne cesse d'augmenter, notamment dans les zones urbaines et davantage aux heures de pointe. Malgré de nombreuses mesures prises par la Confédération, les cantons et les communes pour garantir la mobilité, il apparaît que les infrastructures en matière de mobilité et de transports répondent difficilement à la demande, se heurtant à leurs propres limites. Pour y remédier, la Confédération propose une solution nouvelle : la tarification différenciée de la mobilité sous forme de redevances.

**Objet de la consultation**

La tarification différenciée de la mobilité n'a encore jamais été appliquée dans la pratique suisse. Le projet soumis à consultation vise donc à créer une base légale autorisant les cantons, villes et communes à réaliser localement et pendant une période déterminée des projets pilotes. L'objectif est d'obtenir des données empiriques indiquant avec précision comment, dans quelle mesure et dans quelle situation les usagers de la route réagissent face à des modèles de tarifs différenciés et par conséquent quels effets ont ces modèles sur le trafic. Finalement, les projets pilotes permettront de savoir si la population concernée comprendra et acceptera un tel système.

**Appréciation**

Consciente que les surcharges de trafic constituent un réel obstacle à l'activité économique, la CVCI ne s'oppose pas au principe de péage urbain pour autant que celui-ci n'entrave pas la mobilité du marché du travail et le libre choix des moyens de transport.

Cela étant, donner la possibilité aux cantons de réaliser leur propre expérience en matière de tarification de la mobilité risque d'engendrer une désorganisation générale parmi les usagers de la route et du rail, notamment au sein des pendulaires. La Confédération doit formuler une hypothèse qui sera réellement testée sur une période donnée et inscrire le plan expérimental attendu dans le projet de loi. La CVCI voit dans la solution telle que proposée aujourd'hui un frein et un découragement aux déplacements dans les centres urbains.

Elle s'inquiète d'un report de l'activité économique à l'extérieur des centres-villes, ce qui nuirait fortement à leur attractivité déjà largement mis à mal par la pandémie actuelle.

D'autant plus qu'il n'est pas clairement explicité à quelle fin seront utilisées les redevances. Selon le projet de loi, la tarification de la mobilité n'est pas un moyen de financement des infrastructures, mais constitue un instrument servant à résoudre les problèmes de capacité. Pour la CVCI, il paraît important que ces taxes servent à financer les infrastructures ainsi que la gestion du trafic basée sur ces infrastructures, et non pas d'autres mesures. La nouvelle loi sur le CO2 qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a déjà comme objectif de taxer la mobilité privée en faveur du climat.


**En conclusion, la CVCI ne s'oppose pas au principe de tarification de la mobilité. Toutefois, si le Canton de Vaud décidait de mettre en place un projet pilote, nous serions attentifs aux effets réels sur l'économie. Les centres-villes doivent rester accessibles et ouverts pour tout fournisseur de services qui opèrent dans ces zones et ne peuvent pas faire autrement que de circuler aux heures de pointe. La résolution des problèmes de circulation doit principalement passer par l'accroissement de la performance et l'aménagement des infrastructures existantes plutôt que par la mise en place d'une nouvelle forme de taxation.**

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

**Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie**



Philippe Miauton  
Directeur adjoint



Romaine Nidegger  
Responsable des dossiers politiques